

Laurent Hénart

Maire de Nancy
Ancien Ministre

Nancy, le **05 MAI 2020**

Affaire suivie par : LPD-mc

Réf : NANCY/2020D/3434

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élèves,

A l'approche de l'allègement du confinement, prévu à partir du lundi 11 mai, la réouverture progressive des écoles suscite un grand nombre de questions au sein des familles, notamment à Nancy puisque notre département est classé rouge, comme la totalité du Grand Est.

Nous avons donc tenu à vous écrire cette semaine pour présenter le dispositif préparé à Nancy et éclairer le mieux possible cette rentrée hors normes.

Ce dispositif a été construit au fil des dernières semaines en concertation avec les services de l'Éducation Nationale, avec les enseignants et les directeurs d'écoles qui ont maintenu le lien avec les familles, avec un seul objectif : faire en sorte que la reprise des activités ne soit pas vécue comme une source de stress supplémentaire pour vous et vos enfants et qu'elle se fasse dans le plus strict respect des protocoles sanitaires.

Dans ce contexte compliqué, trois mots ont guidé notre travail et l'organisation de cette reprise :

1. **Sécurité** : des mesures de sécurisation exceptionnelles sont prises dans tous nos établissements, avec des seuils (10 enfants maximum en crèche et en maternelle, 15 en élémentaire), du matériel de protection, des désinfections, des cheminements permettant la distanciation ;
2. **Progressivité** : l'accueil des enfants doit se faire petit à petit, au fil des semaines, en évaluant la qualité de l'organisation pour pouvoir élargir progressivement les capacités d'accueil si la situation sanitaire le permet. Cette progressivité sera amorcée avec l'accueil des élèves dont la situation scolaire est la plus fragile, en plus des enfants des personnels prioritaires et des enfants dont l'activité professionnelle des parents leur impose de quitter leur domicile ;
3. **Volontariat** : l'accueil se fait sur la base du volontariat, les parents faisant part de leur décision aux enseignants qui les contactent en leur présentant

l'organisation retenue par leur école, en précisant le cas échéant les services périscolaires dont ils auront besoin. Il importe de rappeler que la continuité pédagogique continuera d'être assurée à distance pour les élèves qui ne reprendraient pas immédiatement le chemin de l'école.

Les détails de cette organisation sont joints à ce courrier, au travers d'un guide pratique préparé par les équipes de la Ville de Nancy. Nous espérons que vous y trouverez de quoi bien préparer la semaine qui arrive, puis les suivantes. Avec les services municipaux, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, en contactant la Direction de l'Éducation au 03 83 85 31 54 (de 8h à 17h, du lundi au vendredi)

Face à cette épidémie qui bouleverse nos repères, nous devons inventer un nouveau mode de vie qui nous permette de continuer à apprendre et découvrir, tout en étant protégés. C'est la mission historique des écoles et des crèches. C'est aussi la responsabilité des élus, qui doivent assurer la continuité du service public, veiller à ne pas creuser davantage les inégalités, et proposer des solutions adaptées aux familles dans un contexte qui demeure incertain. Nous continuerons d'ailleurs à suivre chaque jour l'évolution de la situation épidémique et feront évoluer le dispositif scolaire en conséquence.

Vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Laurent Henart
Maire de Nancy

et de vous -

Romain Pierronnet
Adjoint délégué à l'éducation
et aux écoles